



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0781

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet de réalisation d'un parc de stationnement sous le quai Saint-Antoine - Réalisation de sondages archéologiques préventifs - Convention avec le service archéologique de la ville de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0781**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réalisation d'un parc de stationnement sous le quai Saint-Antoine - Réalisation de sondages archéologiques préventifs - Convention avec le service archéologique de la ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet Rives de Saône visant à valoriser les berges de la rivière, il est envisagé de construire un parc de stationnement sous le quai Saint-Antoine puis de déconstruire le parc de stationnement actuel positionné sur le bas-port.

Conformément aux procédures en vigueur concernant la protection du patrimoine archéologique, il est nécessaire d'effectuer des sondages préventifs préalablement au dépôt d'un permis de construire afin de vérifier la faisabilité du parc et d'intégrer au cahier des charges du constructeur les prescriptions pour la réalisation d'éventuelles fouilles archéologiques.

Ces sondages seront réalisés par le service archéologique municipal (SAM) de la ville de Lyon conformément aux prescriptions édictées par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dans le cadre de la convention faisant l'objet du présent rapport.

Le SAM effectue les sondages archéologiques gratuitement pour le compte de la Communauté urbaine.

En revanche, selon l'article IV de la convention, la Communauté urbaine devra assurer le financement des moyens mécaniques (pelle mécanique, mini-pelle, moyens de remblaiement, moyens de pompage hydraulique, éventuellement blindages) et l'installation de chantier (bungalow, sanitaires, etc.) nécessaires à l'opération. Cette prestation sera assurée sur les marchés annuels à bons de commande des services communautaires. L'estimation de cette prestation est estimée entre 200 000 et 400 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09-108 du 30 avril 2009 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention avec le SAM de la ville de Lyon pour les travaux de sondages préventifs en vue de la réalisation éventuelle d'un parc de stationnement sous le quai Saint-Antoine.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée le 6 avril 2009 pour l'opération n° 1980 - Rives de Saône.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2009 - compte 231 220 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.